

APPEL DE COTISATION 2024

Au moment de vous solliciter pour le versement de la cotisation annuelle, nous souhaitons vous informer sur le financement de la vie courante de la SAT :

- 1 - Tous les travaux de la Bibliothèque d'Histoire de la Touraine sont terminés, payés, et l'emprunt Crédit Agricole est totalement remboursé, sans aucun prélèvement sur la trésorerie courante de la SAT.
C'est un dossier pleinement achevé et nous disons un grand merci à tous les donateurs, car le don total pour ce projet a été de 240 000 €.
- 2 - La période de covid et la réapparition de l'inflation continuent d'avoir des conséquences négatives sur la trésorerie de la SAT, malgré une année 2023 au cours de laquelle les membres ont été très présents (maintien de 450 cotisants, excursions très fréquentées, bonne vente du *Mémoire* 2023).
L'Assemblée générale du 26 avril 2023, consciente de cette situation, a décidé une augmentation raisonnable de la cotisation pour 2024. Par contre, nous ne savons pas comment le Département et la ville de Tours vont réagir par rapport à l'inflation dans la fixation de leur subvention 2024.
- 3 - Du fait de ces éléments, et par sécurité pour la SAT, il serait souhaitable de compléter l'actuel fonds de roulement. Il nous semble que c'est tout à fait possible grâce à des dons modestes des membres (par exemple compris entre 40 € et 100 € pour l'ensemble de l'année). Ces dons, qui conforteraient la SAT, permettent également de bénéficier de la déduction fiscale des 66 %. Yves Cogoluègnes



Ce coupon est à retourner à : **S A T 37 avenue André-Malraux, 37000 TOURS**

	un seul membre	couple	étudiant	DON COMPLÉMENTAIRE
Cotisation statutaire	45 €*	60 €*	10 €	
<i>Si vous souhaitez recevoir le bulletin 2023 par la Poste, ajoutez.....</i>	12 €	12 €	12 €	

* Décision unanime de l'Assemblée générale du 26 avril 2023.

Ci-joint mon règlement de(chèque à l'ordre de la SAT)

Votre Nom : Prénom (s) :

Votre adresse complète :

Téléphone fixe : Mobile :

Votre courriel (lisiblement) :

Le courrier de début d'année et la convocation à l'Assemblée générale sont adressés à tous, par la Poste.
Pour éviter une multiplication des frais postaux, les autres courriers et nombreuses informations vous seront adressés par courriel ainsi que les *Lectures Découverte*, sauf si vous cochez la case : → par la Poste.

L'attribution du bulletin 2023 est incluse dans la cotisation 2024. Il sera remis dès sa parution en avril 2024 à tous les adhérents à jour de leur cotisation (et envoyé par la Poste à ceux qui nous auront payé le supplément de 12 € pour expédition).

Pour bénéficier de la déduction fiscale de 66 % **sur la totalité de votre participation 2024**, vous recevrez votre attestation en janvier 2025.